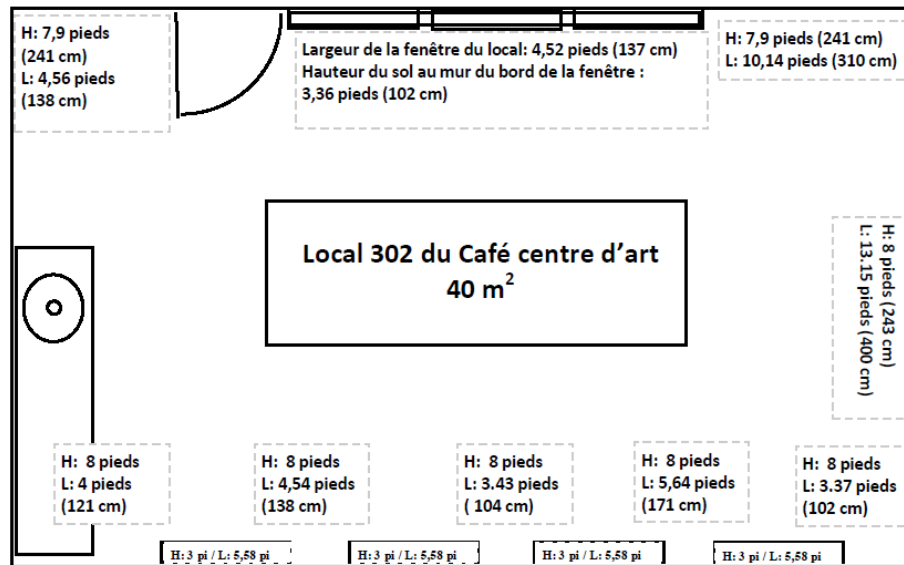




RÉSIDENCE ARTISTIQUE – SAISON 2023-2024
FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE – RÉSIDENTS ET NON RÉSIDENTS

ANNEXE I – DEVIS TECHNIQUE



L'atelier de production est composé des trois murs intérieurs du local 302 au Café centre d'art. Le local est vitré sur le mur de la porte et il dispose d'une vue sur le fleuve. Seul l'intérieur du local sera autorisé pour exposer les œuvres disposées au sol, au mur ou sur le mobilier. Aucun autre espace d'exposition ne sera attribué à l'artiste. L'atelier de production dispose des équipements suivants, qui sont mis à la disposition de l'artiste :

- 4 chevalets de bois, 30 x 30 po (hauteur de 36 po);
- Tables rectangulaires (30 po x 8 pi), deux chaises;
- Table haute de travail (30 x 68);
- Une chaise ergonomique;
- Un système de rails et de filins pour l'accrochage d'œuvres au mur;
- Un espace lavabo;
- Système d'éclairage au plafond (néon et encastré) : hauteur 15 pieds.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'atelier, il n'est pas permis d'altérer ou d'endommager son mobilier ni ses équipements.

Le devis technique est modifiable sans préavis.

L'artiste ayant des besoins particuliers autres que les ressources indiquées ci-haut doit en faire mention lors du dépôt de sa candidature.

Renseignements :

Service des arts et de la culture
536, boul. Marie-Victorin, Boucherville (Québec) J4B 1W9
450 449-8651 | culture-patrimoine@boucherville.ca